

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mil Vingt Six, vingt-sept février à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du **20 février 2026**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie de Fumel, sous la présidence de **Madame Marie-Lou TALET**.

Présents : Madame Marie-Lou TALET, Madame Josiane STARCK, Madame Maryse SICOT, Monsieur Michel MARSAND, Madame Sylvette LACOMBE, Madame Chantal BREL, Monsieur Flavien BASILE, Monsieur Gérard BEUVELOT, Madame Guylaine MATIAS, Madame Ida HIDALGO, Madame Jocelyne COMBES, Madame Sylvie LESCOUZÈRES, Monsieur Amandio LINHAS, Madame Sandrine GÉRARD, Monsieur Grégory VALLIQUET, Madame Céline STREIFF, Monsieur Olivier SOTTORIVA, Monsieur Jean BAIAO.

Absents excusés : Monsieur Oscar FERREIRA a donné pouvoir à Madame Guylaine MATIAS, Madame Karine VILA a donné pouvoir à Madame Marie-Lou TALET.

Absents : Monsieur Maxime ALBASI, Monsieur Ahmed EDOUIDI, Monsieur Cédric MORÉNO. Messieurs Jean-Louis COSTES, Jean-Pierre MOULY, Jérôme LARIVIERE et Francis ARANDA, ayant intérêt à agir, n'ont pas pris part au vote.

Madame Chantal BREL a été nommée Secrétaire de séance.

. Nombre de conseillers en exercice	: 27
. Nombre de conseillers absents	: 9
. Nombre de conseillers présents	: 18
. Nombre de pouvoirs	: 2
. Suffrages exprimés	: 20

OBJET : SUBVENTION À L'ASSOCIATION « AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL » AU TITRE DE 2026.

Madame TALET rappelle les instructions préfectorales et propose de fixer la liste des subventions devant être versées aux **associations relevant de la loi 1901** ainsi qu'aux établissements scolaires.

Elle invite l'assemblée à adopter les sommes devant permettre d'assurer l'équilibre financier prévisionnel de l'association « Amicale du Personnel Communal » au titre de **l'exercice 2026**.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal**

- 1. fixe ainsi qu'il suit la liste des subventions devant être versées au titre de 2026 :**

BÉNÉFICIAIRES	OBJET	PROPOSITION BP 2026
Amicale du Personnel Communal	Favoriser les liens entre les employés et leur apporter des aides de différentes natures : subvention d'équilibre	7.000,00

- 2. précise que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus à l'article 6574 du Budget Primitif 2026 de la commune ;**
- 3. constate que la présente délibération a été adoptée par 20 voix pour, à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 27 février 2026

Signé par


Marie-Lou TALET, Présidente de séance


Chantal BREL, Secrétaire de séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse <https://www.telerecours.fr/>).